

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
SIXIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2018-2019)
LE 15 JANVIER 2019

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 h, Madame Suzanne Gaudette, commissaire, agit à titre de présidente en l'absence de Madame Marie-Louise Kerneïs, et déclare la présente séance ouverte.

Elle souligne la présence de monsieur Jean-Marc Venne, de l'Association des professeurs de Lignery (APL)

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 15 JANVIER 2019 À 19H, AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU, À LA PRAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME SUZANNE GAUDETTE, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2)
Michelle Morin (3)
Margot Pagé (9)
Valérie Roy, représentante du comité de parents
Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)
Stéphane Bessette (1)
Stéphane Desjardins (8)
André Dugas (7)
Cédric Fontaine (6)
Tommy Gaulin, représentant EHDAA
Martin Herteleer, représentant du comité de parents, niveau primaire
Alain Lemieux (11)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

ABSENTS :

M^{mes} Marie-Louise Kerneïs, présidente
Sophia Plante, représentante du comité de parents, niveau secondaire

AINSI QUE :

M^{mes} Marie-Claude Huberdeau, directrice générale adjointe
Kathlyn Morel, directrice générale
M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint

ET :

M^{me} Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications
M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

C.E.- 3770-01-19 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que déposé, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018.

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 Liste des comptes – Validation

09.02 Autorisation d'aller en appel d'offres pour un terme de 3 ans plus 2 renouvellements d'un an – contrat d'auditeur externe

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

C.E.- 3771-01-19

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018.

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018 soit adopté tel déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 LISTE DES COMPTES – VALIDATION

Il n'y a eu aucune question relativement aux comptes payés pour la période commençant le **02 décembre 2018** et se terminant le **29 décembre 2018**.

C.E.- 3772-01-19

09.02 AUTORISER LA CONCLUSION D'UN APPEL D'OFFRE POUR DES SERVICES DONT LA DURÉE PRÉVUE, INCLUANT TOUT RENOUVELLEMENT EST SUPÉRIEURE À TROIS ANS MAIS SANS EXCÉDER 5 ANS – CONTRAT D'UN AUDITEUR EXTERNE

Madame Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le besoin actuel d'aller en appel d'offres public pour solliciter les services d'un cabinet d'auditeurs externes.

CONSIDÉRANT qu'un tel processus demande des énergies et qu'il pourrait être efficient de demander des prix pour 3 ans avec une possibilité d'étendre le contrat annuellement pour 2 années additionnelles jusqu'à concurrence d'un maximum de 5 ans selon la satisfaction et les besoins de la commission scolaire.

CONSIDÉRANT que le comité de vérification a été saisi de cette possibilité et en a apprécié le bien-fondé.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

que le service des approvisionnements de la commission scolaire soit autorisé à lancer un appel d'offres public, dont la durée prévue incluant tout renouvellement est supérieur à trois ans, mais sans excéder 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

C.E.- 3773-01-19

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 06,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale